



PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS « Les Marmottons » LA CHAPELLE-EN-VERCORS

1) DESCRIPTIF DU CENTRE

« Les Marmottons » est le nom de l'ALSH de la Chapelle en Vercors qui accueille les enfants de 4 à 11 ans. L'association Maison de l'Aventure gère l'ALSH «les Marmottons ».

◆ **Effectif**

L'ALSH peut accueillir à la maison de l'aventure jusqu'à 24 enfants dont un maximum de 10 enfants de moins de 6 ans sur la structure.

◆ **Présentation**

L'ALSH fonctionne pendant les vacances scolaires de la zone (A) à l'exception des vacances de Noël. L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée, du lundi au vendredi, pour les enfants de 4 à 12 ans à la Maison de l'Aventure et en périscolaire lors d'ateliers cirque. Essentiellement pendant les vacances d'été, des activités accessoires, séjours de vacances et stages sont organisés.

Les enfants peuvent venir à la demi-journée ou journée selon le programme.

Ils sont accueillis à la Maison de l'Aventure de 8h30 à 9h30 le matin, de 13h30 à 14h00 l'après-midi.

Fin des activités 12h00 le matin, 17h30 l'après-midi.

Fermeture du centre à 18h00.

Depuis mi septembre 2017, à la demande de la mairie de la Chapelle-en-Vercors, un accueil pour les enfants qui sont scolarisés à l'école de la Chapelle en Vercors (école passée à 4 jours) s'est mis en place.

Ouverture de cet accueil de 7h30 à 12h15 les mercredis matins hors vacances scolaires pour les enfants scolarisés dans cette école.

En septembre 2018, cet accueil sera ouvert à la journée (repas fournis par les familles sous forme de panier repas).

◆ **Les activités**

Ce sont principalement des activités sportives, manuelles, d'expression, de sensibilisation à l'environnement et des jeux.

◆ **Les tarifs**

Ils sont établis en fonction du quotient familial et se trouvent sur les programmes d'activité, sur le site internet ou directement à la Maison de l'Aventure.

◆ **Liste des pièces à fournir lors de l'inscription**

Fiche d'inscription

Fiche sanitaire de liaison

Autorisation concernant l'utilisation de l'image de votre enfant

Autorisation de sortie si besoin
Numéro d'allocataire avec quotient familial

◆ **Responsabilités de l'ALSH**

A l'arrivée, l'ALSH est responsable de votre enfant dès qu'il est confié à un animateur. Pour le départ, s'il y a plusieurs enfants, ils seront remis en même temps à la personne chargée de venir les chercher. Aucun enfant ne partira du centre si la personne désignée n'est pas venue le chercher sauf si une autorisation de sortie est signée. Lors de l'inscription, nous demanderons aux familles de définir les personnes susceptibles devenir chercher l'enfant. Vous devez nous avertir le matin si une autre personne vient le chercher. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer des médicaments aux enfants sauf sur ordre d'un médecin et avec une ordonnance. Des trousseaux de premiers secours sont sur le centre.

2) PRESENTATION DU CENTRE

L'ALSH « les Marmottons » se situe à la Maison de l'Aventure. Un lieu d'accueil spécifique est réservé aux enfants.

Ils ont à leur disposition plusieurs salles.

- Une salle d'activités
- Une salle de temps calme équipées de lits pour les plus petits
- Un vestiaire
- Des sanitaires adaptés au plus petits (- de 6 ans) et au plus grands
- Un espace repas

L'aménagement de la salle d'activité permet un accès libre aux jeux, aux jouets, et aux livres.

Du mobilier adapté est mis en place pour permettre aux enfants d'accéder facilement au matériel et faciliter le rangement.

Différents coins sont mis en place pour faciliter les activités: coins calmes avec livres, coins jeux de sociétés, tables pour les activités...

La salle temps calme se situe juste à côté de la salle d'activité. Elle est à disposition des enfants après le repas. Un adulte reste avec eux pendant le temps de repos.

Les déplacements s'effectuent tous ensemble ou par groupes (repas, lavage de mains collectifs, accès à l'extérieur,...).

La maison de l'aventure possède des terrains de jeux extérieurs attenants au centre. Nous avons aussi la possibilité d'utiliser les forêts proches pour permettre les jeux nature.

3) LA PEDAGOGIE

L'accueil de loisirs offre à l'enfant la nécessité de vivre pleinement la vie de groupe. Ce n'est ni l'école ni la famille, mais une nouvelle façon pour lui d'élaborer des contacts avec les enfants et les adultes.

L'accueil de loisirs peut être un moment privilégié pour l'enfant si les conditions matérielles et pédagogiques sont réunies pour qu'il s'y sente bien, disponible et réceptif aux autres et à ce qui l'entoure.

◆ **L'accueil de loisirs s'articule autour de différents objectifs:**

- Favoriser le respect de l'enfant dans son individualité, son rythme de vie en le considérant comme un être à part entière.

Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com

association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549

Siret : 32157965800014 - Agrt. DDCS n° 260741006 - Agrt. JEP n°26.18.JEP67 - Agrt EN n° 26/27

- Permettre un accès à l'autonomie.
- Favoriser la sécurité affective et matérielle afin que l'enfant s'épanouisse.
- Permettre le développement d'un système dans lequel l'activité est un moyen et non une fin en soi.
- Permettre à l'enfant de découvrir sa région, de renouer avec le milieu naturel et humain.
- Créer une relation enfant/adulte basée sur le respect et la réciprocité.

◆ **Les moyens mis en œuvre pour servir les objectifs**

Il est important de faire passer de bons moments aux enfants pour leur permettre de vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en famille. C'est un lieu où on aime venir s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes, un lieu de socialisation. C'est un endroit où l'on passe de bons moments et où on a de bons souvenirs, une source de connaissances, d'épanouissement et d'expériences à échanger et à raconter.

➤ **FAVORISER LE RESPECT DE L'INDIVIDU, DE SON RYTHME DE VIE:**

- Tenir compte du temps de repos qui lui est nécessaire.
- Aménager les horaires de la journée comprenant des temps forts et des temps calmes.
- Adapter les activités à l'âge des enfants.

➤ **PERMETTRE UN ACCES A L'AUTONOMIE:**

- Inciter et aider l'enfant à se débrouiller, à se prendre en charge à divers moments de la journée: repas, activités, moments calmes...
- Apprendre à respecter certaines règles: ranger ses affaires, ne pas gâcher la nourriture, respecter le matériel ...
- Participation de l'enfant à certaines décisions concernant la journée: choix de l'activité, organisation, matériel, jeux intérieurs et extérieurs

➤ **FAVORISER LA SECURITE AFFECTIVE ET MATERIELLE**

- Petits groupes d'âge
- Que l'enfant investisse ses lieux de vie: décoration, aménagement des coins de vie
- Lui donner des repaires: horaires réguliers, règles de vie du centre
- Attitude attentionnée et disponible de toute personne du centre: être à l'écoute de l'enfant, le mettre en situation de confiance
- Veiller à la sécurité de l'enfant: prise de connaissance par l'équipe d'animation de diverses consignes de sécurité
- Assurer les relations entre l'enfant, la famille et l'équipe d'animation

➤ **PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME DANS LEQUEL L'ACTIVITE EST UN MOYEN ET NON UNE FIN EN SOI**

- En favorisant tous les moyens d'expression, de création qui sont au service du développement de l'enfant:

- Par des jeux traditionnels, par des grands jeux collectifs, par des jeux favorisant la réflexion
- Par des activités manuelles (en évitant le perfectionnisme tout en donnant de bonnes méthodes), poterie, peinture ...
- Par des activités d'expression et de jeux symboliques (journée à thèmes, marionnettes, masques, jeux dramatiques danse, musique, activité cirque...)
- Par des activités exceptionnelles (spectacles, kermesse, pique-nique...)

Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549

Siret : 32157965800014 - Agrt. DDCS n° 260741006 - Agrt. JEP n°26.18.JEP67 - Agrt EN n° 26/27

- Par des activités sportives (piscine, randonnée, sports collectifs...)
- En leur permettant de découvrir leur environnement:
 - Par des promenades (découverte de la faune et de la flore)
 - Par la pratique d'activités sportives (équitation, escalade, spéléologie...)
- En leur permettant de découvrir une autre région, un autre cadre de vie
 - Par des séjours courts (activités accessoires) sur 5 jours maxi (avec une activité sportive, gestion des tâches matérielles de la vie quotidienne (menus, courses, préparation des repas...), organisation des temps non consacrés à l'activité sportive, échange avec d'autres groupes d'enfants.
 - Par des séjours de 6 à 15 jours, découverte d'une région plus lointaine, échange avec d'autres enfants de régions différentes de la notre (Océan Atlantique, Volcans d'Auvergne ...)

➤ **PERMETTRE A L'ENFANT DE DECOUVRIR SA REGION, DE RENOUER AVEC LE MILIEU NATUREL ET HUMAIN**

- Par le biais d'activités spécifiques: initiation au tir à l'arc, à l'équitation, à l'escalade, à la spéléologie, à la randonnée, au camping...
- En privilégiant une approche écologique de la faune et de la flore, de la montagne (recherche de fleurs, utiliser les matériaux et les éléments tels que le bois, la terre, le vent, le feu, les repas trappeurs, l'eau...). En les sensibilisant aux notions de préservation, de respect de la nature, de gestion et de gaspillage.
- En mettant les enfants en relation avec des personnes extérieurs au centre: en rendant visite aux fermiers, aux artisans, aux guides...

➤ **CREER UNE RELATION ENFANT/ADULTE BASEE SUR LE RESPECT ET LA RECIPROCITE**

- l'enfant devra connaître toutes les satisfactions de la vie en collectivité, mais aussi en accepter les contraintes:
 - Respect de l'autre
 - Respect du matériel
 - Découverte de l'appartenance à un groupe et le rôle de chacun
- les adultes s'accepteront mutuellement et suivront les règles de vie (respect des horaires...)

4) FONCTIONNEMENT GENERAL

◆ L'accueil du matin et la fin de journée

L'accueil a lieu le matin entre 8h30 et 9h30 ou l'après-midi entre 13h30 et 14h

L'enfant est amené par un parent avec ses chaussons, un drap pour les moins de 6 ans, une tenue de rechange et des affaires pour l'extérieur (en fonction des saisons) et est confié à l'animateur.

La réussite de l'accueil dépend aussi de l'envie du parent à y laisser son enfant.

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs, c'est aussi un moment d'échange entre les parents et l'animateur sur l'enfant.

Une fois accueilli, l'enfant a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé.

Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549

Siret : 32157965800014 - Agrt. DDCS n° 260741006 - Agrt. JEP n°26.18.JEP67 - Agrt EN n° 26/27

Son rôle est de permettre à chacun de se "retrouver" dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information. Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs.

Les parents viennent chercher leurs enfants entre 12h et 12h15 ou 17h30 et 18h, encore un moment d'échange entre les parents et l'animateur sur l'enfant (comment s'est passée la journée ou demi-journée...). La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. Les animateurs restent disponibles afin d'informer et de répondre aux questions des parents.

◆ **Les repas et le goûter**

Les enfants prennent leur déjeuner et le goûter au centre avec les animateurs.

Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente.

La nourriture est équilibrée et bien présentée. Chacun est invité à goûter les aliments.

Afin de responsabiliser les enfants, ils participent, chacun leur tour au débarras de la table.

Chaque enfant se sert et nous l'aidons à évaluer la quantité afin de, tout d'abord s'assurer qu'il y a un partage équitable, et ensuite qu'il mange toute son assiette. Cela lui permet de goûter à tout, même s'il s'agit d'un seul petit pois...

5) LES ACTIVITES

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...);
- Les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques...;
- Les activités de découverte;
- Les activités physiques et sportives;
- La lecture, le conte...;

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire, « les Marmottons » peuvent proposer des séjours afin de proposer aux jeunes de 4 à 11 ans un espace de vie différent, où chacun pourra évoluer dans la vie en collectivité avec l'accompagnement d'adultes responsables et garants du bon fonctionnement du séjour.

◆ **Les séjours courts (activités accessoires)**

D'une durée de 1 à 4 nuits

◆ **Les séjours de vacances**

D'une durée supérieure à 4 nuits

6) L'EQUIPE DE TRAVAIL

- Une directrice (Christine DAUPHIN) titulaire du BAFD. Elle a comme fonctions :
 - L'animation de l'équipe ;
 - La gestion financière, matérielle et administrative ;
 - Les relations avec les différents partenaires ;

Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549

Siret : 32157965800014 - Agrt. DDCS n° 260741006 - Agrt. JEP n°26.18.JEP67 - Agrt EN n° 26/27

- Les relations avec les familles ;
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires ;
- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants ;
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique

- Une cuisinière

Elle prépare le repas, s'occupe de la cuisine et de l'hygiène.

- Des animateurs et animatrices diplômés ou en formation. Ils ont pour fonctions:

- L'animation des différents moments de la journée ;
- L'accueil des enfants ;
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement , bilan de fin de journée avec les enfants
- Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Ils sont garant du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie ;
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe ;
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.

Pour que chacun contribue au bon déroulement du centre, l'équipe d'animation propose un programme d'activité qui est distribué à tous les enfants des 5 communes et elle se réunira au moins une fois par semaine, afin de revoir les activités du programme et de régler les éventuels problèmes.

➤ **Ce que l'on attend de l'animateur :**

L'animateur est garant du bon fonctionnement du séjour en accord avec le projet pédagogique. Il est membre d'une équipe d'animateurs et de l'équipe de direction. Cette équipe a la responsabilité :

- De l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (salle d'activité, espace de la salle à manger, sanitaire...) ;
- De la structuration de la journée (rythmes, temps calme, du repas, de l'activité,...) ;
- Des règles de vie.

Pour cela, il travaille en relation avec l'équipe de direction.

➤ **Des réunions de préparations obligatoires:**

- Pour faire connaissance avec les autres animateurs ;
- Pour s'approprier le projet pédagogique ;
- Pour élaborer le projet de fonctionnement propre à chaque groupe d'âge ;
- Pour pratiquer des activités ensembles ;

Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549

Siret : 32157965800014 - Agrt. DDCS n° 260741006 - Agrt. JEP n°26.18.JEP67 - Agrt EN n° 26/27

7) EVALUATION

➤ **Par rapport à nos objectifs :**

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle ;
- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne ;
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective ;
- Un maximum de décisions sont prises par les enfants ;
- Les enfants accueillent leurs parents en leur faisant visiter le centre, leur présentant l'équipe d'animation avec plaisir ;
- Les enfants ont envie de montrer ou de raconter aux autres leurs réalisations ;
- Le matériel est respecté ;
- Les lieux sont propres, rangés, décorés ;
- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence ;
- Les réunions sont courtes, efficaces et conviviales ;
- L'organisation est efficace et bien vécue par tous ;
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.

➤ **Par rapport au centre en général**

Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance

➤ **Outils de régulation**

Réunions d'équipe

Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549

Siret : 32157965800014 - Agrt. DDCS n° 260741006 - Agrt. JEP n°26.18.JEP67 - Agrt EN n° 26/27